



République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

13/23 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT 2023 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE 8 BUNGALOWS DU VILLAGE DE VACANCES DE LA BAUME

La Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9

Le Hameau de la Baume, résidence de tourisme, est situé dans un vallon préservé en pleine nature provençale, dans la forêt communale de La Roque d'Anthéron.

Cet établissement municipal est composé de 33 bungalows équipés, ce qui représente 163 lits.

Il dispose également de deux dortoirs de 16 lits chacun, avec 1 bungalow de 5 lits attendant pour les accompagnateurs.

L'établissement est ouvert toute l'année et accueille les touristes, les classes découvertes et des groupes adultes pour différents types de séjours.

L'établissement dispose donc d'une cuisine et de salles de restauration collective.

L'opération consiste à un ensemble de travaux de rénovation énergétique

Dans le cadre des économies d'énergie sur cet établissement - une des structures les plus énergivores de la commune - il s'avère nécessaire de continuer les travaux d'isolation des bungalows initiés entre 2007 et 2011, poursuivis en 2021 et 2022.

Lorsque cela est possible, le doublage intérieur des bâtiments sera réalisé par un procédé limitant les fixations au cadre bâti amianté.

La mise en place de menuiseries étanches à l'air et à l'eau nous obligera également à rénover les salles de bain pour y intégrer une ventilation mécanique contrôlée hygro-variable.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Des luminaires à faible consommation seront posés ainsi que des équipements de chauffage économes. Ces travaux nécessiteront en parallèle une mise en conformité du Tableau Général Basse Tension.

Les travaux de rénovation énergétique ont été programmés sur une période de trois (3) ans à compter de 2021.

Une première tranche a été réalisée en 2021 (8 bungalows ainsi que le restaurant)

Objet	Date de démarrage	Date de fin	
Restaurant	16/12/2021	11/05/2022	Travaux terminés et financés dans le cadre de la DSIL – EJ21033404553
Rénovation de 8 bungalows	16/12/2021	11/05/2022	
Rénovation de 8 bungalows	05/10/2023	28/02/2024	
Rénovation de 4 bungalows et du dortoir	06/10/2024	28/02/2025	

Le budget prévisionnel s'élève donc à 85 600 € H.T selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Taux	Montant HT
ETAT - Fonds Vert	80%	68 480,00 €
Autofinancement commune	20%	17 120,00 €
TOTAL		85 600,00 €

Approuve la réalisation de l'opération relative à la rénovation énergétique du Village de Vacances de la Baume.

Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération.

Sollicite une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert 2023.

Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2023.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 10 février 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 10/02/23 et de la publication ou notification le 10/02/23

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2023

Application agréée E-legalite.com